

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 18 mars 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation2 p. (420r, 421r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 18 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47627>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 mars 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Delaruelle](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin autorise Delaruelle à faire imprimer les tarifs. Sur l'affaire Gustave Leroy [de Buenos Aires] : Godin indique à Delaruelle que Jouin et Cie n'a pas répondu à sa lettre, qu'il a toujours considéré l'affaire comme douteuse, et qu'il a été étonné d'apprendre que les produits avaient déjà été emballés sans que Jouin et Cie aient adressé la provision pour les frais d'emballage ; Godin demande à Delaruelle d'examiner s'il est possible de faire une sommation à Jouin et Cie de prendre livraison des marchandises et de les payer. Godin autorise cependant Delaruelle à faire des affaires avec Buenos Aires.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)  
["Godin"](#)

Personnes citées

- [Jouin \(A.\) et Cie](#)
- [Leroy \(Gustave\) et Cie](#)

Lieux cités [Buenos Aires \(Argentine\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 16. Mars. 78.

Cher Monsieur-Delaruelle.

Ce n'est pas moi qui ai demandé  
de faire le nécessaire pour  
l'impression en l'envoi des tirages,  
du moment qu'il a été arrêté  
c'était pour en faire usage ;  
nous pourrions donc faire le  
nécessaire pour donner satisfaction  
à la clientèle.

Quanto à l'affaire Leroy,  
j'ai écrit à M. le Jacquin qui  
ne me répondent pas ; j'ai  
toujours considéré cette affaire  
comme très-douteuse et j'ai  
été surpris qu'on m'aït  
annoncé ces jours derniers  
que l'emballage en était fait  
au grand complet, sans rien

ai reçu satisfaction à la  
lettre que j'envoie ai écrit le  
de Guise, leur demandant  
si crois de m'enroger une  
provision pour les frais  
d'emballage. Je ne vois  
aujourd'hui qu'une chose à  
faire, c'est d'examiner si  
je suis en droit de leur faire  
une sommation d'avoir à  
prendre livraison et à me  
payer la marchandise ; si  
je ne le puis, il faut toutefois  
cette affaire être tenir aux  
frais qu'on a faits.

Je causerai de notre rapprochement  
avec vous quand je serai  
à Guise.

Il est bien entendu que  
vous pourrez nous des-  
affaires avec Buenos Ayres  
si l'occasion s'en présente.  
Je vous salut bien sincèrement  
*Gouin*